

Document 1.

## **Après l'affaire Ballesteros**

### **La question du droit social dans l'Eglise**

par

*Golias*, 1<sup>er</sup> septembre 2023

**Les prêtres, religieux et religieuses, laïcs en mission ecclésiale sont confrontés aux réalités financières des diocèses ou des congrégations... qui préservent avant tout leurs intérêts. Les enfants de prêtres rejoignent la liste de celles et ceux qui entendent faire valoir leurs droits, comme en témoigne un reportage récent de « Golias Hebdo » (n° 780). Une vision d'ensemble pourrait appuyer la réflexion et apporter des réponses respectueuses des personnes.**

Pour ses prêtre retraités, par exemple, le diocèse de Perpignan, secoué cet été par l'affaire Ballesteros (voir plus loin), croit pouvoir minimiser son devoir d'assistance : « C'est un devoir moral plus que légal. Le diocèse a en charge le soutien et l'accompagnement de ses prêtres âgés et retirés qui ont tant donné pour l'Église locale, et qui, pour la plupart, continuent à rendre de précieux services. »<sup>1</sup> Pourquoi une telle nuance apportée à une obligation fondamentalement légale, tant du point de vue du droit canonique, que du point de vue du droit des contrats civils en cas d'une éventuelle

action en responsabilité devant un tribunal de la République ? Le contrat « sui generis » liant le prêtre à son évêque, à travers l'association diocésaine, implique le soutien et l'accompagnement du prêtre « incardiné » jusqu'à sa mort. Dans les comptes des associations diocésaines, ce devoir est « provisionné » ! Cette obligation va permettre de mieux éclairer le traitement réservé aux « victimes » de prêtres, et, plus avant, de questionner la cléricature sur les réalités sociales que bien souvent elle méconnaît.

### **Diocèse de Perpignan : dix-huit mois sous la pression médiatique**

Au début de l'été, une affaire défrayait la chronique : Isabelle Ballesteros avait attendu quarante ans avant que son père, prêtre en exercice, ne la reconnaisse officiellement dans son testament. Mais un deuxième testament va la bouleverser. Le diocèse de Perpignan assure la fin de vie de ses prêtres dans l'EHPAD Saint-Sacrement. C'est alors que le « Père » affaibli est sollicité par les services diocésains pour un legs en faveur de l'évêché... Après avoir voulu justifier, pendant un an et demi, ce deuxième acte testamentaire à son profit, le diocèse s'est désisté : « Suite à l'article de l'AFP paru ce 4 Juillet 2023 et ses répercussions concernant le testament du Père Lucien Camps, au profit de l'association diocésaine de Perpignan-Elne, cette dernière communique : Ne souhaitant pas polémiquer sur certains propos infondés voire malveillants qui ont pu être exprimés, Mgr Thierry Scherrer a pris connaissance de ce dossier à son arrivée le 18 Juin 2023 et a pris la décision de renoncer purement et simplement au

legs dont le diocèse était bénéficiaire, ceci, au seul profit de Mme Isabelle Ballesteros. »

Propos malveillants ? France Bleu a rencontré Isabelle, reconnue par lui après bien des cachotteries: « J'ai voulu me battre pour ma famille parce que ma mère a beaucoup souffert de la situation aussi. Je l'ai fait pour mes enfants, pour moi bien sûr, et aussi pour montrer l'exemple à tous ces enfants de prêtres qui sont dans la même situation que moi. Il ne faut pas se laisser faire, nous sommes des milliers. Je fais partie d'une association qui s'appelle Les enfants du silence et on se bat pour qu'un jour le pape décide de réformer l'Église afin que les prêtres puissent se marier. [...]. Aujourd'hui, je suis soulagée. Cela va me permettre de pouvoir me reconstruire et de me sentir enfin la fille de mon père, officiellement. C'est une manière de sortir du silence et de dire j'existe, c'est mon père, c'était un prêtre, et j'en suis fière. »<sup>2</sup>

Un autre média rapporte le jour du décès, survenu le 14 décembre 2021 à 3 heures du matin. La fille du prêtre Lucien Camps est là, à tenir la main de son père jusqu'à son dernier souffle. Le diocèse emmène le corps dans la chambre funéraire de l'évêché pour qu'il puisse être vu par les pratiquants qui souhaitent se recueillir. « Le même jour à 16 heures, je me suis retrouvée devant un notaire. » Isabelle s'effondre. Au-delà de la perte de son papa, on lui signifie qu'un autre testament la dépouille de la moitié de son héritage paternel au profit du diocèse. « C'était me voler mon père une nouvelle fois. » Une de trop<sup>3</sup>.(...)

